

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex



CPE



AU CŒUR DE LA RELATION EDUCATIVE

Les élu(e)s SNES-SNUEP/FSU s'engagent à défendre la spécificité du métier de CPE pour que le cœur du métier de Conseiller Principal d'Education reste le suivi des élèves au sein de l'équipe pédagogique, en collège, lycée et lycée professionnel !

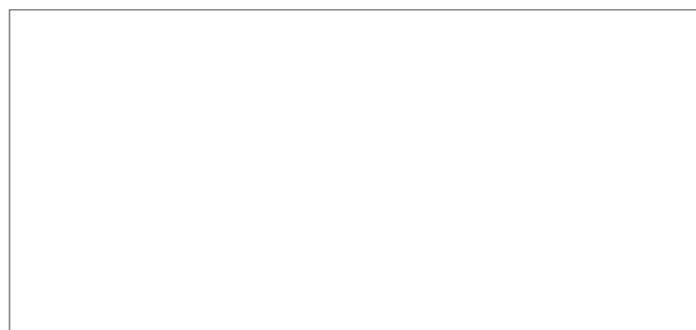


**VOTE ELECTRONIQUE
PAR INTERNET**

du 13 Octobre - 10h00
au 20 Octobre - 17h00



Le service public,
on l'aime, on le défend



La procédure en 2 étapes
en se connectant en ligne :

www.education.gouv.fr/electionspro2011/

- 1- Obtention du mot de passe grâce à**
- l'identifiant récupéré au secrétariat du chef d'établissement
 - le Numen
 - numéro du département de naissance
- Le mot de passe est envoyé à l'adresse @ que vous indiquerez. Par défaut, l'adresse professionnelle.

- 2- Vote**
Munis de votre identifiant et du mot de passe,

VOTEZ POUR LE SNES-FSU

aux 4 scrutins
auxquels vous avez accès.

1/ Elections Professionnelles 2/ Depuis 2008, 10 élus sur 16 représentent le Snes pour les CPE - Revendication d'un CPE pour 250 élèves. 3/ Des instances pour défendre les droits individuels et collectifs 4/ Elections à la CAPA des CPE
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G. Réquigny CP 0514S06883 N°12-06

■ Depuis 2008, 10 élus sur 16 représentent le SNES pour la catégorie des Conseillers Principaux d'Éducation.

Ces dernières années, les CPE voient leur métier évoluer dans le sens d'une dénaturation de leurs missions.

Les réalités quotidiennes montrent que chacun doit affirmer son appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives et ainsi défendre son identité professionnelle contre l'assimilation aux équipes de direction et la redéfinition locale de notre rôle. La baisse drastique des postes au concours externe et interne, **la quasi suppression de CPE TZR** cette année, ont accéléré le recrutement de non titulaires souvent dans des conditions inacceptables.

■ C'est pour cela que notre revendication d'un CPE pour 250 élèves est plus que jamais d'actualité.

Nous luttons contre la conception d'un métier de plus en plus encombré par les tâches administratives (pléthore de réunions, conseils et commissions) et qui ne serait plus centré sur l'élève.

Progressivement le CPE se transforme en auto-entrepreneur de la Vie Scolaire, tantôt chef de service tantôt AED quand il fait combler la pénurie sur le terrain. C'est pour cela que les élus du SNES défendent en CAPA un métier dans lequel le plus grand nombre de collègues se retrouvent : être personnel d'éducation pour contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'élève.



Durant ce dernier mandat, vos élus ont régulièrement interpellé IPR et Administration au sujet des différentes mesures affectant les missions des CPE : mise en place des Équipes Mobiles de Sécurité, établissements de réinsertion scolaire, conditions d'exercice des médiateurs de la réussite scolaire, responsables puis préfets des études, protocole d'inspection, lettres de missions... et défendu les trop nombreux collègues qui se retrouvent en butte à une administration désireuse de les faire sortir de leurs prérogatives, au mépris de leurs statuts et de leurs missions, voire leur imputer la responsabilité des dysfonctionnements des établissements.

De même, ils ont souvent obtenu de rétablir des collègues sanctionnés arbitrairement dans leur notation administrative sans aucune justification ou lésés dans leurs démarches de mutations

Enfin, nombreux pour préparer chacune des CAPA, vos représentants disposent d'une connaissance précise des établissements et d'un très grand nombre de collègues de l'académie.

Grâce au soutien du plus grand nombre de CPE, ce travail inlassable de défense des personnels et de notre métier doit se poursuivre.



de droite à gauche, vos élu-e-s CPE
Marc Delval, Sandra Kerrest et Jean-Michel Gouézou



■ Des instances pour défendre les droits individuels et collectifs, assurer la transparence, peser sur les décisions.

Tous les personnels sont appelés à élire leurs représentants pour quatre ans au niveau national et dans les académies. Vous élirez vos représentants :

- Aux **Commissions Administratives Paritaires Nationales et Académiques (CAPN et CAPA)** pour les personnels titulaires et aux **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** pour les personnels non-titulaires.
- Aux **Comités Techniques Ministériel et Académique (CTM et CTA)** consultés sur les questions touchant à l'organisation de l'Éducation nationale et aux statuts des personnels.

Les **CAPA** ont pour responsabilité de donner un avis sur toutes les décisions individuelles relevant de Recteur.

Relèvent des CAPA :

- Les notations administratives : c'est là que sont débattues les notes proposées par les CE et ensuite harmonisées par le Recteur
- L'avancement d'échelon (passage au grand choix ou au choix)
- Le calcul des barèmes de mutation pour le mouvement
- Le mouvement intra-académique et les affectations de TZR
- L'accès à la hors classe
- Les procédures disciplinaires
- L'attribution des congés-formation

Pour Voter !



VOTES

Pour les titulaires

- CTM : FSU
- CTA : FSU
- CAPN : SNES-SNUEP
- CAPD : SNES-SNUEP

Pour les contractuels

- CTM : FSU
- CTA : FSU
- CCP agents non titulaires enseignement et orientation : SNES-SNUEP-SNEP-FS

Les **CAPN** traitent des opérations relevant du Ministère :

- Toutes les opérations relevant des CAPA pour le personnel détaché
- Le mouvement inter-académique
- La CAPN peut être aussi saisie des refus de titularisation

Les CAP donnent un « avis » : elles ne prennent pas de décision, mais la pratique a donné à ces avis un rôle souvent déterminant que l'administration ne peut négliger. Ainsi les élus n'ont pas seulement un rôle de contrôle, ils sont souvent en mesure de faire avancer les choses, à la fois en se situant dans le cadre des règles établies, et en contribuant à faire évoluer ces règles. Les élu(e)s du SNES-FSU ont acquis depuis bien des années une efficacité incontestable ; ils la doivent à leur expérience, leur détermination, leur vigilance.

Dans toutes les instances les élu-e-s du SNES-FSU prennent toute leur place pour faire reconnaître le rôle des CPE. Ils défendent les droits de tous les personnels, titulaires et contractuels, afin de faire respecter des règles justes et transparentes. Ils veillent à ce que personne ne soit pénalisé dans sa progression de carrière et que les situations individuelles soient bien prises en compte.

**VOTEZ POUR DES ELU-E-S,
VIGILANTS, CONSTRUCTIFS ET OFFENSIFS
POUR LA DÉFENSE DU MÉTIER,
VOTEZ POUR LE SNES-FSU !**

■ ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Scrutin du 13 au 20 octobre 2011

Liste présentée par



SNES

Syndicat National des Enseignements de Second Degré



SNUEP

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Syndicats de la **FSU** - Fédération Syndicale Unitaire

8 Titulaires, 8 Suppléants

Hors classe

M. DELVAL Marc

Collège Henri Wallon - Aubervilliers - 93

Mme DINH Jacqueline

Lycée Jacques Feyder - Epinay sur Seine - 93

Classe normale

Mme KERREST Sandra

Lycée Paul Eluard - Saint-Denis - 93

M. GOUEZOU Jean-Michel

Collège Henri Wallon - Ivry sur Seine - 94

Mlle ETOURNEAU Camille

Collège Hutinel - Gretz Armainvilliers - 77

Mme ALVES-JEGAT Paula

Lycée Louise Michel - Champigny sur Marne - 94

M. MENDY Patrice

Lycée La Fayette - Champagne sur Seine - 77

Mme BERTIN Frédérique

Collège Saint-Exupéry - Noisy le Grand - 93

M. FAGNIERES Teddy

Collège Beaumarchais - Meaux - 77

Mlle DARJO Karine

LP Louise Michel - Epinay sur Seine - 93

M. MARCIREAU Éric

Collège Paul Eluard - Bonneuil sur Marne - 94

Mlle TOUFID Najate

Lycée Paul Eluard - Saint-Denis - 93

Mlle TOIROT Claire

Collège Jean de Beaumont - Villemomble - 93

Mlle GREINER Emma

Collège Jean-Pierre Timbaud - Bobigny - 93

Mme FAURE Catherine

Lycée Van Dongen - Lagny sur Marne - 77

Mme DEMOLLES Aline

LP Jean-Pierre Timbaud - Aubervilliers - 93

■ LE SNES-SNUEP-FSU DEMANDENT QUE L'ÉDUCATION REDEVienne UNE PRIORITÉ NATIONALE.

POUR CELA NOUS RÉCLAMONS UN RECRUTEMENT IMMÉDIAT :

- 1 CPE pour 250 élèves, un en plus en cas d'internat ;
- des AED en nombre suffisant et bénéficiant d'un statut stable ;
- des enseignants titulaires et formés-es ;
- un-e Assistant-e social-e par établissement ;
- un-e C.O.P par établissement ;
- un-e Infirmièr-e par établissement ;
- pour que ces personnels qualifiés soient présents en nombre dans tous les établissements !

■ POUR LA CONSIDÉRATION DE NOTRE MÉTIER LE SNES-SNUEP-FSU RÉCLAMENT :

- le respect des 35 heures, toutes tâches comprises ;
- l'intégration de la grille des agrégé-es à la grille indiciaire normale (suppression de la hors classe) ;
- la suppression des permanences de petites vacances ;
- la création d'un corps spécifique d'inspecteurs-inspectrices ;
- le rétablissement de l'étiquetage des postes logés lors du mouvement intra-académique.